

Tableau de synthèse des dispositions de la Charte concernant les différents types d'EnR

Le solaire sur toiture comme son nom l'indique correspond à toutes installations solaires posées sur un toit de bâtiments (industriels, agricoles, serres, maisons de particulier, commerces...). Tandis que le solaire au sol correspond à toutes installations fixées directement au sol (centrale au sol, ombrières fixes, ombrières mobiles...).

Solaire sur toiture



Panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une habitation traditionnelle à Boulogne-sur-Helpe



Panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment d'élevage



Panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une serre agricole

Solaire au sol



Ombrières photovoltaïques fixes sur parking, site de MCA à Maubeuge



Centrale photovoltaïque au sol sur friche industrielle, Site de Pantegnies à Pont-sur-Sambre



Ombrières photovoltaïques fixes sur prairie (© Sebastian Ganso)



Ombrières photovoltaïques mobiles sur culture (© BG Energy)

Type d'EnR	Positionnement	Condition/Réserve
Bois-Energie [sous réserve d'avoir une gestion durable du maillage bocager]		
Toute installation en zones urbaines ou artificialisées et leurs zones attenantes hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Toute installation en zones urbaines ou artificialisées en secteur à enjeux et leurs zones attenantes	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Chaufferie industrielle	Au cas par cas	En fonction des impacts environnementaux et paysagers
Géothermie		
Géothermie en zones urbaines ou artificialisées et leurs zones attenantes hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Géothermie en zones urbaines ou artificialisées et leurs zones attenantes en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Géothermie profonde	Au cas par cas	En fonction des impacts environnementaux et paysagers
Aérothermie		
Installation hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Installation en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégration paysagère des installations
Méthanisation [dans la limite des gisements disponibles sans cultures à vocation énergétique]		
Petite et Moyenne installation (< 100 tonnes/jours de matières traitées) hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Petite et Moyenne installation (< 100 tonnes/jours de matières traitées) en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Méthaniseur industriel (≥ 100 tonnes/jours de matières traitées) hors secteur à enjeux	Au cas par cas	En fonction des impacts environnementaux et paysagers
Méthaniseur industriel (≥ 100 tonnes/jours de matières traitées) en secteur à enjeux	Défavorable	

Hydroélectricité		
Ouvrage existant hors secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Ouvrage existant en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition du rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
Création d'ouvrage sur les cours d'eau classés en liste 1	Favorable sous conditions	Sous condition de préservation de la continuité écologique et sédimentaire
Création d'ouvrage sur les cours d'eau classés en liste 2	Défavorable	
Solaire sur toiture thermique et PV [hors agrivoltaïsme]		
Toute installation hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Toute installation en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégration paysagère des installations
Solaire au sol thermique et PV [hors agrivoltaïsme]		
Ombrière sur espaces artificialisés (ex : parking) hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Ombrière sur espaces artificialisés (ex : parking) en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégration paysagère des installations
Centrale au sol sur sites pollués non reconvertis hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Centrale au sol sur sites pollués non reconvertis en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Espace de délaissés non visibles des carrières hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Espace de délaissés non visibles des carrières en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Tout autre projet solaire au sol	Défavorable	
Focus agrivoltaïsme		
Solaire sur toiture hors secteur à enjeux	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Solaire sur toiture en secteur à enjeux	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Solaire sur vergers basse-tige	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Tout autre projet agrivoltaïque	Défavorable	
Éolien		
Micro Eolien (<1kW) et Petit Eolien (>1kW et < 36kW) - Mat et nacelle ≤ 12 m de hauteur (hors secteur à enjeux)	Favorable	Intégration paysagère souhaitée
Micro Eolien (<1kW) et Petit Eolien (>1kW et < 36kW) - Mat et nacelle ≤ 12 m de hauteur (en secteur à enjeux)	Favorable sous conditions	Sous condition d'intégrations paysagère et environnementale des installations
Moyen Eolien (36 à 350 kW) et Grand Eolien (2 à 3 MW)	Défavorable	

NB : Les secteurs à enjeux font référence aux fiches « Outil d'Aide à la Décision » de chaque EnR. Ils correspondent à des zones délimitées (ex : périmètre MH, zone d'alimentation de captage...) ou à des zones non délimitées sur lesquelles un enjeu qualitatif est observé (ex : espèce faunistique ou floristique protégée...). Ces données sont disponibles au sein de différents documents (ex : Géoportail, portée à connaissance, études, documents d'urbanisme...).